

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE**

**Séance publique du Vendredi 20 mars 2026
RÉUNION D'INSTALLATION**

Président Maurice VANDE WALLE (Doyen d'âge) puis Ludovic PROISY (après élection)
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 16 mars 2026

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents au vote : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 00

Membres présents :

Ludovic PROISY	Olivier MORVAN	Patricia WATTELAR
Christelle DELEPLACE	Charline DECARNIN	Alexandre HERLIN
Fabrice VAN BELLE	Jorge CORREIA DOS SANTOS	Catherine BRULIN
Judith TERNIER	Charline BERTHE	Patrick THIEFFRY
Yves MARTIN	Maurice VANDEWALLE	Clémentine RIOU
Isabelle CANDELIER	Séverine DEPRIECK	Pascal CARPENTIER
	Franck PERRAULT	

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

\

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV01_20260320

Élection du Maire de la commune de Vendeville sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal

M. Maurice VANDE WALLE, doyen d'âge du conseil municipal INFORME que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-7, L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-8, L. 2121-17, et L. 2122-2 ;

Vu la proclamation des résultats des élections municipales du dimanche 15 mars 2026 ;

Vu la convocation en date du 16 mars 2026, adressée aux conseillers municipaux dans les délais légaux ;

Considérant que le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 20 mars 2026 sous la présidence de Maurice VANDE WALLE, en présence de 19 conseillers municipaux sur 19 en exercice, soit la majorité requise ;

Considérant que l'ordre du jour porte exclusivement sur : l'élection du maire, la fixation du nombre d'adjoints, l'élection des adjoints ;

IL EST PROCÉDÉ A L'ÉLECTION DU MAIRE.

Candidat déclaré : **M. Ludovic PROISY**

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

NOMBRE DE BULLETINS TROUVÉS DANS L'URNE	19
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS ou NULS	00
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	19
MAJORITÉ ABSOLUE	10

Ont obtenu :

CANDIDAT n°1	M. Ludovic PROISY	19 voix
--------------	--------------------------	----------------

Après 1 tour de scrutin, Ludovic PROISY est élu maire à la majorité absolue avec 19 voix sur 19 suffrages exprimés.

PROCLAMATION : **M. Ludovic PROISY** est proclamé maire de la commune de Vendeville et est immédiatement installé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'ACTER** l'élection du Maire de la commune de Vendeville en la personne de **Ludovic PROISY**

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN


Maire

Ludovic PROISY